



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-02-2024

LOT 6 614 412 RUE DE MONTCALM

(situé entre les 571 et 611 rue De Montcalm)

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 3 juin 2024 à 19 h 30, il sera statué sur une demande de dérogation mineure.

IMMEUBLE VISÉ :

La demande de dérogation mineure DM-02-2024 est produite à l'égard d'un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 6 614 412 du cadastre du Québec et donnant sur la rue De Montcalm.

La demande de dérogation mineure est déposée conjointement avec une demande en vertu du règlement numéro 967 sur les usages conditionnels et ses amendements ainsi qu'une demande en vertu du règlement numéro 944 relatif aux projets résidentiels intégrés.

Le terrain visé par la demande se situe à l'intérieur des zones 4-R-11 et 4-C-12.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation de trois cases de stationnement dans la marge de recul avant alors que l'article 7.10.4 du règlement de zonage numéro 748 et ses amendements précise que pour les habitations multifamiliales, les cases de stationnement peuvent seulement être situées dans la cour avant, les marges et les cours latérales, la marge et la cour arrière.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure doit se présenter le lundi, 3 juin 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 14 mai 2024.

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière